La Brède ■ Montesquieu

Vous me parleriez de toute l'Europe, moi je vous parlerais de mon village de La Brède.

Ville de La Brède

Actualités de Mars 2014

Elections municipale et intercommunale 2014

Édito

Tous les six ans, l'élection municipale est un rendez vous important pour les habitants des 36 000 communes françaises. Le présent bulletin vous donne le mode d'emploi du scrutin qui se déroulera le 23 mars prochain, en particulier le changement relatif à l'élection des conseillers communautaires.

L'actualité développée dans ces pages revient également sur les conséquences des intempéries de ces dernières semaines et les démarches engagées par la Commune pour faire face à ce problème crucial, en particulier pour les riverains du Saucats. Si les causes des inondations sont multiples, liées à la durée exceptionnelle des précipitations, au développement agricole en amont du Saucats, à certains obstacles en aval, à l'urbanisation le long des berges..., les réponses se doivent aussi d'être multiples, en lien avec tous les acteurs concernés.

La gestion des eaux pluviales constitue donc un défi majeur, à la fois pour les particuliers et les professionnels qui doivent les traiter sur leurs terrains, mais aussi pour les collectivités territoriales qui doivent tenir compte de cette problématique dans tous leurs projets d'aménagements. La Commune a entrepris, dans le cadre limité de ses compétences, de nombreuses démarches administratives et judiciaires. Elle a également fait appel à des techniciens spécialisés pour l'assister dans la définition des actions concrètes à entreprendre dans les plus brefs délais possibles.

Bâtonnier Michel Dufranc
Maire de La Brède

L'élection municipale se déroulera dimanche 23 mars 2014. Le scrutin est ouvert de 8 heures à 19 heures, salle des Fêtes Montesquieu, avenue Charles de Gaulle.

Ce qui change

• Election des conseillers communautaires

Pour la première fois, **les citoyens élisent à l'aide d'un même bulletin de vote leurs conseillers municipaux et leurs conseillers communautaires**. Quatre conseillers municipaux représenteront La Brède au sein de la Communauté de Communes de Montesquieu. Un cinquième candidat figure sur la liste pour remplacer si nécessaire l'un des conseillers qui renoncerait à ses fonctions.

Ce qui ne change pas

Les brédois vont élire 27 conseillers municipaux selon la règle de la parité un homme/une femme
- pour 6 ans
- au suffrage universel direct
- au scrutin de liste, selon un système combinant scrutin majoritaire et scrutin proportionnel.

Tout bulletin modifié en quoi que ce soit est déclaré nul. Le panachage est interdit, le vote s'effectue pour une liste complète (pas d'adjonction, ni suppression de noms)

• Un seul tour ou deux tours ?

- si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (au moins 50 % des voix plus une), elle obtient 50% des sièges.
- les autres sièges sont répartis entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en proportion du nombre de suffrages obtenus (proportionnelle à la plus forte moyenne).
- en cas de présentation de deux listes seulement, l'élection sera acquise dès le premier tour de scrutin, sauf en cas d'égalité absolue des voix.

• N'oubliez pas votre pièce d'identité !

Attention, pour pouvoir voter, il faut désormais obligatoirement présenter une pièce d'identité dans tous les cas. Au bureau de vote, seuls certains documents sont admis pour prouver son identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photographie, carte de famille nombreuse...).

Vote par procuration

Vacances, obligations professionnelles, formation, état de santé... Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix (inscrit dans la même commune et n'ayant pas reçu plus d'une procuration sauf si celle-ci a été établie à l'étranger). Les électeurs peuvent désormais remplir leur demande de vote par procuration depuis leur ordinateur personnel, en utilisant le formulaire Cerfa disponible en ligne sur www.service-public.fr. Il faut ensuite se présenter en personne au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (du lieu de résidence ou de travail).

Jeunesse

"Les marmottes" font du ski !

Pendant les vacances de février, l'Accueil de Loisirs "les marmottes" a accueilli une cinquantaine d'enfants chaque jour et leur a proposé de nombreuses activités : sorties bowling et happy parc, cinéma, atelier cuisine, activités sportives sur le thème des JO (curling, hockey, descente en "rouleur"...)

La première semaine, 16 enfants ont découvert les joies des sports d'hiver en vallée d'Aspe : initiation au ski alpin avec passage d'étoiles, randonnée raquettes, visite d'une bergerie et découverte de la falaise aux vautours ...

Espace Jeunes : Nouveaux horaires

ESPACE JEUNES	BIJ 12/25 ANS	ALSH 12 / 17ANS
LUNDI		
MARDI	15h00 – 19h00	
MERCREDI	9h00 – 12h00	16h00 – 19h00
JEUDI	14h00 – 19h00	
VENDREDI	14h00 – 17h30	18h00 – 20h00
SAMEDI		14h00 – 18h00

(A partir du 1er Février 2014)*

Depuis le 1 février, les horaires de l'espace jeunes ont été modifiés afin de mieux correspondre aux attentes et aux disponibilités des jeunes.

Pour rappel, l'Espace jeunes est composé de deux structures :

- **L'ACCUEIL pour les 12/17 ans (ALSH)** permet aux adolescents de se retrouver entre eux dans un local qui leur est réservé, d'ouvrir un espace de dialogue et de construire des projets avec l'animateur.

  Différents types d'activités sont proposés toute l'année
  -> Des activités permanentes : baby-foot, console, jeux de société
  -> Des activités artistiques, sportives et culturelles,
  -> Des stages sportifs ou culturels,
  -> L'élaboration de projets, d'activités, de sorties, de séjours par et pour les jeunes.

- **Le Bureau Information Jeunesse.** Membre du réseau Information Jeunesse, cette structure municipale répond à toutes les questions que peuvent se poser les jeunes au quotidien mais aussi leurs parents et les responsables professionnels ou associatifs : enseignement, formation, emploi, formation continue, société et vie pratique, loisirs, vacances, mobilité internationale, informations sur l'Europe et l'étranger, sport...

  L'accueil est anonyme et gratuit.

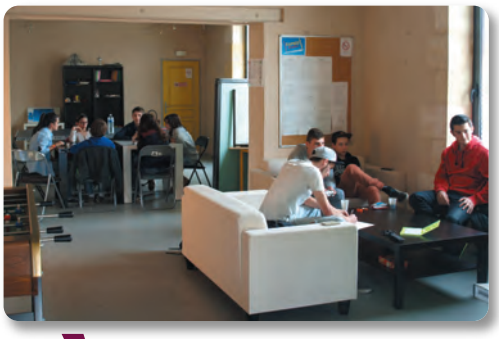

A vos agendas

Carnaval

15 MARS - 16h départ : place de l'église

Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous pour le carnaval de La Brède. Cette année, il aura pour thème « les Jeux Olympiques d'hiver ».

Néanmoins, chacun peut donner libre cours à son imagination pour venir participer à cet événement toujours très attendu.

Au programme : défilé, atelier maquillages, confettis et jugement de M. Carnaval. La Journée se terminera autour d'un verre de l'amitié offert par la municipalité, Parc de l'Espérance.

Fête de Musica

16 MARS - 16h - salle des fêtes

Musica organise une Fête musicale déguisée sur le thème des années 80 - Animations musicales par les élèves et les professeurs - Entrée libre - Vente de boissons et pâtisseries.

Opération "avant" Lumière

L'association **Opération Lumière** vous propose un **week-end** autour du spectacle vivant pour toute la famille à la salle des fêtes et autres lieux publics de la commune de la Brède du 11 au 13 avril.

Au programme : des spectacles de contes, mimes et masques, musique théâtralisée, marionnettes, théâtre... Et rencontre avec les artistes des compagnies professionnelles et amateurs participants.

Tout le programme sur : www.oplum.fr / renseignements et réservations au 06 73 37 86 06.

Ces rencontres s'inscrivent dans la perspective du prochain festival « Opération Lumière » qui aura lieu en novembre 2014.

Le point sur les inondations

Les fortes précipitations des mois de janvier et de février ont entraîné des inondations importantes **le long des rives du Saucats**. Les services techniques de la Commune ont tenté de protéger au mieux les habitations menacées, par la distribution de sacs de sable. Les élus, accompagnés du service social communal, se sont également mobilisés pour visiter les riverains et dresser la liste de leurs besoins.

La municipalité a tout mis en œuvre pour réduire la portée de ce nouvel épisode pluvieux et pour engager dans la mesure de ses moyens et de ses compétences les actions concrètes nécessaires, en lien avec la Communauté de Communes compétente pour la gestion du bassin versant du Saucats. Par ailleurs, les services techniques ont réalisé le curage des fossés, avenue de Rambaud, chemin d'Eyquem, avenue du Château et allée Saint Jean.

Des démarches administratives sont en cours pour améliorer la situation à l'avenir (expertise judiciaire sur le bassin de rétention de la ZAC, étude de nouveaux bassins, démarches pour supprimer les grilles existant en aval...). **Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée auprès de Monsieur le Préfet.**

Travaux en cours

© Erik Loot

- **Avenue Charles Cante :** remise en état du talus effondré suite aux intempéries.
- **Chemin d'Armingas :** Suite à deux réunions publiques tenues en 2013, des travaux de voirie vont être réalisés prochainement avec la pose d'enrobé et la création d'un système d'écoulement des eaux pluviales.
- **Chemin de la Pépinière, allée Saint Jean, avenue Adolphe Demons, avenue du Château :** réfection des fossés, amélioration de l'écoulement des eaux.
- **Ecole maternelle :** des travaux ont été réalisés pendant les vacances scolaires : amélioration de l'éclairage extérieur, réfection des passages piétons.

Plantations

Les services techniques ont profité de cette saison propice aux plantations pour remplacer une vingtaine d'arbres au lotissement "Les vallons".

D'autre part, des massifs d'arbustes et de végétaux sont en cours de plantation avenue du château et au lotissement Saint Cricq.

C'est aussi à cette période que les jardiniers municipaux réalisent l'élagage et la taille d'entretien des nombreux arbres de la commune.

Débardage dans le Saucats

Avec plusieurs kilomètres de cours d'eau à entretenir, la Communauté de Communes de Montesquieu effectue fréquemment des travaux permettant d'améliorer la qualité des rivières.

Réalisé par le chantier d'insertion, le débardage du bois a la particularité d'être réalisé avec l'aide de chevaux de trait.

Mercredi 5 février, les salariés du chantier d'insertion sont intervenus sous la conduite du débardeur forestier, allée des Lettres Persanes, pour désencombrer les abords du Saucats et abattre des arbres fragilisés.

Brèves

Des ateliers pour "Bien vieillir"

L'association Sourire d'automne met en place des ateliers thématiques qui aborderont le bien vieillir, la prévention des chutes, la mémoire et la nutrition.

Chaque thème comportera 8 à 10 séances qui auront lieu le mardi de 9h à 12h ou de 14h à de17h, salle Latapie. Tarif : 20€/ thème de 10 séances.

Renseignement auprès de Mme Pettelot 05 56 20 24 63. Ouvert à tous.

Témoignages de la 1e Guerre mondiale

Le foyer socioculturel recherche des objets et des documents (cartes postales, lettres ...) témoignant de la première guerre mondiale en vue d'une future exposition.

Prendre contact avec Suzy VIERGE au 05 56 20 26 16 ou Dany GUIRAL au 05 56 20 27 16.

Animaux errants

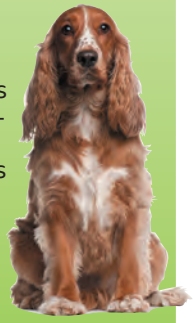

Afin d'assurer la salubrité et l'hygiène des espaces publics, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins et autres lieux publics, notamment, dans l'enceinte des stades.

Les animaux errants sont pris en charge par le service fourrière de la SACPA.

Les chiens catégorisés (chiens dits dangereux) doivent être muselés et tenus en laisse sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs. Cette obligation s'impose également aux chiens de 2ème catégorie dans les lieux publics, les locaux ouverts au public et les transports en commun – dont l'accès est interdit aux chiens de 1ère catégorie.

Contre le frelon asiatique

Faites des pièges dès maintenant

De février à début mai, il est possible de piéger des reines fondatrices de colonies de frelons asiatiques. **Passée cette période, de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes, etc.) risquent d'être capturées. Il faudra donc mieux retirer les pièges.**

Chaque fondatrice piégée égale un nid en moins.

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide (1,25 l ou 1,5 litre ou 2 litres) coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir. Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5 mm) avec un bout de fil de fer chauffé. Au fond de cette bouteille, verser un verre de bière brune de préférence, un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles), un trait de sirop (cassis ou framboise, etc.). Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50 m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance). Il peut également être placé sur un balcon.

Pour préserver l'éco-système, il est important d'aider les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique. C'est un geste citoyen et écologique qui concerne tout le monde.

Tribunes Libres

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au règlement intérieur voté par le Conseil Municipal, un espace de libre expression est réservé aux différents groupes politiques, dans les communes de plus de 3 500 habitants.

La Brède Ensemble

Chers brédois, chères brédoises,

Le 23 mars, vous serez amenés à vous prononcer sur l'avenir de notre commune, lors du 1er tour des élections municipales et intercommunales. Il s'agit d'un enjeu majeur auquel chacune et chacun d'entre vous doit contribuer massivement. C'est pourquoi nous vous appelons a vous mobiliser le plus largement.

Nous vous remercions chaleureusement de votre soutien et de votre engagement à nos cotés tout au long de ces 6 dernières années de mandat.

Nous remercions aussi nos collègues élus sortants qui ont travaillé ardemment durant ce dernier mandat et qui ont choisi de se retirer cette année. Une pensée toute particulière pour notre collègue Philippe Nardi qui quitte le Conseil Municipal après 4 mandats et dont les qualités de sérieux, de probité et d'intégrité sont unanimement reconnues...

Bredois, Bredoises, le 23 Mars, votez !

La Brède aux citoyens

Le mandat 2008-2014 s'achève dans quelques jours.

Nous remercions les lecteurs de cette rubrique mensuelle, limitée pour nous à 500 caractères, ce qui nous impose d'être concis.

Un merci particulier à tous ceux qui, ces derniers mois, nous ont ouvert leur porte et ont partagé avec nous leurs idées et leur vision pour le bien de notre commune.

Vos encouragements et votre soutien nous sont précieux.

Corinne Martinez, André Boirie, Marie-Claude Richer, Bernard Cami-Debat, Hélène Braneyre, Pierre Braud, Conseillers municipaux de La Brède aux Citoyens.

laplante • www.laplante.fr • Tél. : 05 56 97 15 05

Bulletin d'informations de la Commune de La Brède

Directeur de publication : Michel Dufranc • Rédaction : Service communication • Photos : Mairie • Impression : Laplante à Mérignac • Tirage à 1900 exemplaires
Document imprimé avec des encres à base végétale, sur du papier issu de bois de forêts gérés durablement • Ne pas jeter sur la voie publique • Dépôt légal à parution
Mairie de La Brède : 1, place Saint-Jean-d'Étampes - BP 30047 - 33652 La Brède Cedex • Tél. : 05 57 97 18 58 - Fax : 05 57 97 18 50
Courriel : contact@labrede-montesquieu.com • Site web : www.labrede-montesquieu.fr